

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

PETR du Pays de Bray

1.	Préambule	3
1.1.	Cadre du ROB.....	3
1.2.	Eléments de contexte général	3
1.3.	Objectifs du rapport d'orientation budgétaire.....	3
2.	Eléments synthétiques	5
2.1.	Bilan 2023.....	5
2.2.	Principales actions du PETR en 2024	5
3.	Organisation du PETR	6
3.1.	Structuration de l'équipe.....	6
3.2.	Organisation des élus.....	9
3.3.	Conférence des maires.....	10
3.4.	Conseil de développement.....	10
4.	Service Structuration et Analyse du Territoire.....	12
4.1.	Schéma de Cohérence territoriale (SCoT).....	12
4.2.	Application du Droit des Sols (ADS).....	12
4.3.	Instruction des dossiers de publicité, enseigne et pré-enseigne.....	12
4.4.	Mission d'accompagnement de la Communauté de communes de Londinières dans l'élaboration de son PLUi	13
4.5.	<i>Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Climatique</i>	13
5.	Service Animation et Promotion du Territoire	14
5.1.	Mobilité.....	14
5.2.	Projet Alimentaire Territorial	15
5.3.	Communication.....	16
6.	1. Service Soutien à l'Initiative Territoriale.....	17
6.1.	Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) ..	17
6.2.	Natura 2000.....	18
6.3.	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	19
6.4.	Opération Normandie Haies.....	20
7.	ACTION SANS SERVICE PORTEUR.....	21
7.1.	Culture - « Sacré Pays de Bray ! ».....	21
8.	Synthèse des orientations budgétaires.....	22
8.1.	Budget Principal.....	23
8.1.	Budget annexe ADS	25
8.2.	Conclusion.....	26

1. PREAMBULE

1.1. Cadre du ROB

Le PETR a l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, au même titre que les communes de plus de 3 500 habitants (article L.2312-1 du CGCT). Ce débat fait suite à la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire détaillé dans la suite du présent document.

Afin de correspondre au mieux à la réalité de fonctionnement du PETR, il vous sera proposé une double présentation dans laquelle seules les actions conventionnées seront intégrées puis l'ensemble des actions prévues et qui pourront faire l'objet de Décisions Modificatives.

1.2. Eléments de contexte général

L'action du PETR du Pays de Bray sur le territoire est influencée par les éléments de contexte local mais également supra territoriaux.

1.2.1. Contexte régional

Les missions du PETR notamment en matière de contractualisation sont liées aux orientations de l'Etat, de la Région Normandie ou du Département de Seine-Maritime.

Les missions de l'année 2024 seront directement liées à la mise en œuvre sur le territoire d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt pour lesquels le PETR est lauréat : Opération Normandie Haies, TEN-MOD, ...

1.2.2. Contexte local

Compte-tenu des échanges passés en 2023 entre le PETR et les communautés de communes, l'année 2024 aura pour objectif global de conforter les partenariats entre le PETR et les communautés de communes et poursuivre la recherche d'économies d'échelle par la mutualisation d'actions sur des domaines d'intervention ciblés au bénéfice du territoire.

1.3. Objectifs du rapport d'orientation budgétaire

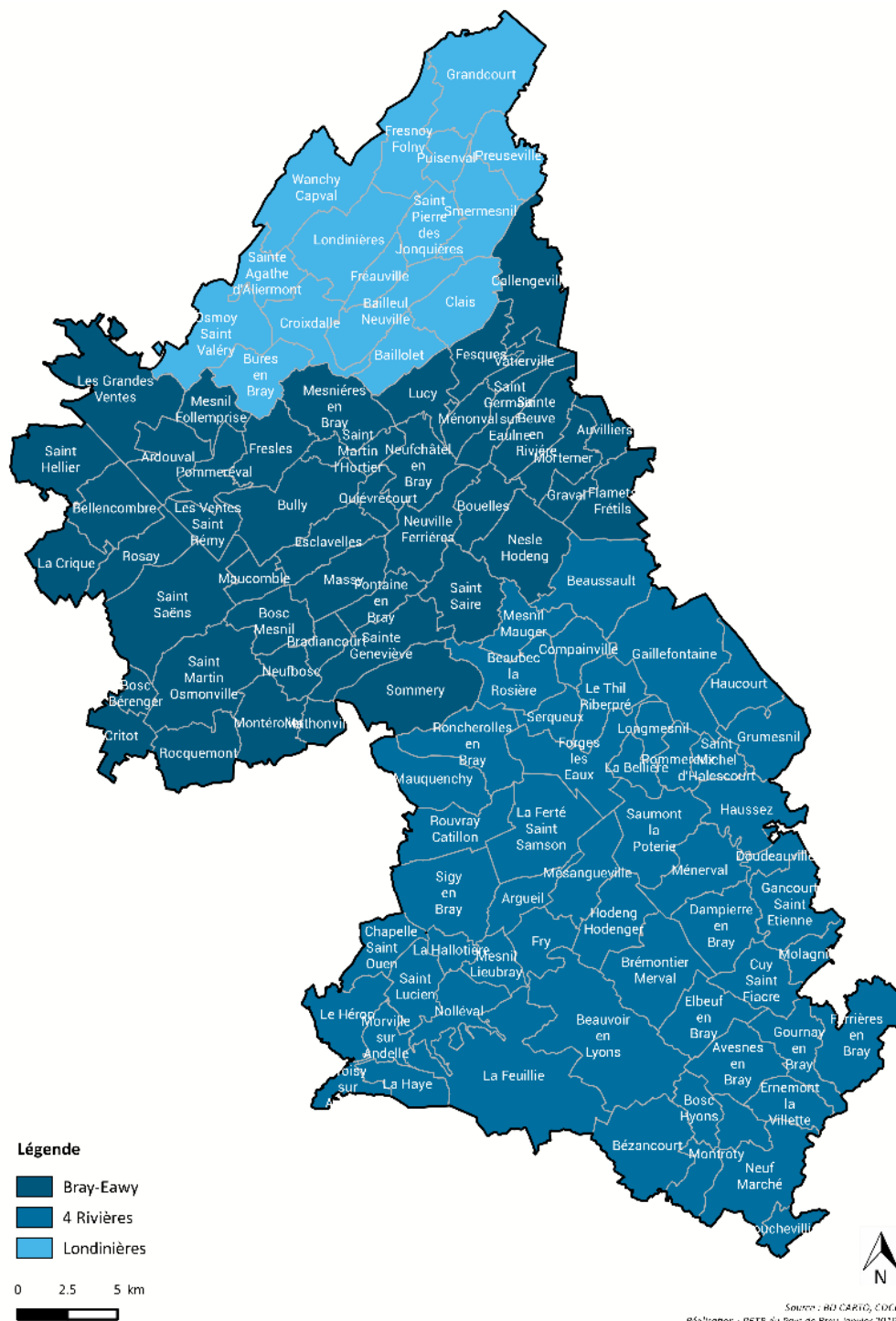
Il s'agit de présenter à travers ce document les différents sujets sur lesquels le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray est amené à intervenir au cours de l'année 2024 sur le territoire des 3 communautés de communes qui le composent.

Il s'agit donc d'un « outil collectif », souple, qui s'adapte à la volonté de ses membres. Sans se substituer aux actions des communautés de communes, le PETR accompagne les trois intercommunalités du territoire.

Les actions du PETR du Pays de Bray sont définies sur la base du diagnostic de territoire qui a donné lieu à un projet de territoire, tous deux validés fin 2023, et qui prennent corps dans la convention territoriale qui a été soumise pour approbation aux assemblées délibérantes des trois communautés de communes.

La stratégie est ainsi déclinée en 5 axes :

1. Organiser un développement équilibré du territoire
2. Renforcer l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux
3. Promouvoir une démarche locale de développement durable
4. Maintenir une attractivité résidentielle respectueuse de l'environnement
5. Structurer une mobilité durable



2. ELEMENTS SYNTHETIQUES

Le PETR du Pays de Bray est doté d'une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de l'ensemble des projets de développement du territoire. Qu'il s'agisse de recherche de subventions, d'accompagnement technique à la construction de projets, de la mobilisation des acteurs et la concertation ou encore de la mise en réseau, les agents ont vocation à apporter un appui aux porteurs de projets. Toutes les initiatives publiques comme privées peuvent bénéficier de cet accompagnement, pour des projets ponctuels ou la réponse à des appels à projets, sur les thématiques associées aux agents ou dans le cadre des dispositifs financiers pilotés par le PETR.

Ce volet d'ingénierie constitue le cœur de métier du PETR en matière de développement local. L'équipe technique du PETR apporte alors une ingénierie territoriale efficace en faveur du développement stratégique du territoire. Outre son appui local, l'ingénierie territoriale du PETR constitue également un relai local pour les financeurs.

2.1. Bilan 2023

L'année 2023 a été marquée par plusieurs éléments marquants ou nouveaux dans les missions du PETR, à savoir :

- L'arrêt du projet de SCoT
- Le conventionnement du programme LEADER 2023-2027
- Le lancement de l'Opération Normandie Haies
- L'engagement de la nouvelle contractualisation 2023 MAEC avec les agriculteurs
- La mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- L'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »
- La poursuite des Atlas de la Biodiversité Communale
- Le lancement de la carte touristique autour de l'Avenue Verte,
- Le lancement de l'expérimentation des lignes de covoiturage
- La mise en œuvre d'animations mobilité à destination des scolaires
- La mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- L'organisation des assises de l'alimentation territoriale

2.2. Principales actions du PETR en 2024

- L'approbation définitive du SCoT
- Diversification des prestations du service structuration et analyse territoriale
- Lancement de l'Observation Territoriale
- La réflexion autour du Marketing territorial
- La mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
- La poursuite de l'Opération Normandie Haies
- L'accompagnement des agriculteurs engagés dans le dispositif MAEC
- La mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au travers entre autres du projet POME
- L'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »
- La montée en puissance autour des enjeux de mobilité (schéma directeur vélo, Plan de Déplacement d'Entreprise, assises de la mobilité)

3. ORGANISATION DU PETR

3.1. Structuration de l'équipe

La préparation et la mise en œuvre des actions du PETR sont notamment assurées, selon les thématiques, par les élus du territoire avec le soutien technique des agents du PETR en lien avec les orientations présentées dans la suite de ce document. Pour 2024, il est proposé que l'équipe d'ingénierie du PETR soit composée de 17 agents (15,95 ETP), hors stagiaires.

Cette structuration de l'équipe technique permet de rationaliser les dépenses et les missions pour correspondre à la bonne articulation avec les communautés de communes et une bonne gestion de la structure au regard des dispositifs de financements qui sont mobilisés.

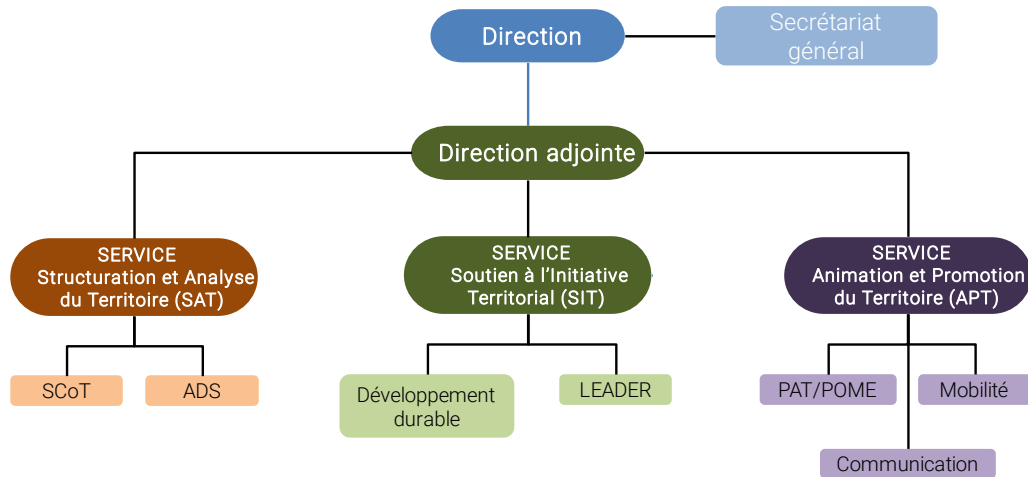
Le temps de travail des salariés est fixé à 35 heures hebdomadaires et ils ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Le tableau ci-après présente l'organisation de l'équipe technique et les financements mobilisés au vote du budget, puis une fois toutes les conventions signées.

Pour mémoire, le taux moyen de subventionnement était de 64,69 % au BP 2023, 78,37% en clôture de l'exercice 2023.

Service		Détails	
Support	41,86%	Direction 1 ETP	72,47%
		Secrétariat Comptabilité 1,75 ETP	26,55%
APT	67,64%	Responsable de service 0,8 ETP	90,00%
		CM Mobilité 1 ETP	100,00%
		CM PAT 1 ETP	80,00%
		CM Communication 1 ETP	68,19%
		Stagiaire 6 mois	0,00%
SIT	94,17%	Direction adjoint 1 ETP	85,00%
		Agro 1 ETP	100,00%
		Stagiaire 6 mois	100,00%
		Stagiaire 6 mois	100,00%
		LEADER 2 ETP	90,00%
SAT	96,00%	Responsable de service 1 ETP	96,00%
		Responsable-adjointe de service 0,9 ETP	
		2 instructrices 2 ETP + 1 assistante pour 0,7 ETP ADS et 0,3 général	
		CM OTTEC 1 ETP	80,00%
PETR	80,24%		

Organigramme du PETR



PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Secrétariat général



Frédéric Marin,
directeur



Valérie Morin,
secrétariat-RH



Laurence Cassin,
Comptabilité-
Finances



PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Service– Soutien à l'Initiative Territoriale (SIT)



Florian Stevenin,
directeur adjoint

Développement
durable



Hugo Delabarre

LEADER



David Laplanche



Nathanaël Le Roux



PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Service– Animation et Promotion du Territoire (APT)



Mylène Roi-Sans-
Sac, cheffe de
service

Communication

PAT

Mobilité



Leslie Drouin



Noémie Laignel



PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Service– Structuration et Analyse du Territoire (SAT)

ADS



Jessie Maume,
cheffe de
service



Alexandra
Bonnafoux, cheffe
de service adjointe



Laure Chotard



Carole Krutin



Séverine
Champion

SCoT



Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

3.2. Organisation des élus

L'organisation de la structure s'établit comme suit :

UN BUREAU COMPOSÉ DE 14 MEMBRES

- Monsieur Eric PICARD, président,
- Madame Armelle BILOQUET, 1^{ère} vice-présidente, en charge du SCoT,
- Madame Odile DION, 2^{ème} vice-présidente, en charge de la mobilité
- Madame Florence LEGENDRE, 3^{ème} vice-présidente, en charge de la culture,
- Madame Céline ANCELIN, 4^{ème} vice-présidente, en charge de l'environnement
- Monsieur Jean-Paul MARTLE, 5^{ème} vice-président, en charge du tourisme,
- Madame Alexandra DUNET, 6^{ème} vice-présidente, en charge de l'économie et des questions agricoles,
- Monsieur Xavier LEFRANÇOIS
- Monsieur Bruno NOTTIAS
- Monsieur Hervé GUERARD
- Madame Isabelle BREQUIGNY
- Monsieur Laurent CARPENTIER
- Monsieur Thomas HERMAND
- Monsieur Dany MINEL

UN COMITÉ SYNDICAL COMPOSÉ DE 39 DÉLÉGUÉS

Répartition selon les communautés de communes :

EPCI	Titulaires	Suppléants
CC 4 Rivières	18	18
CC Bray-Eawy	16	16
CC Londinières	5	5
TOTAL	39	39

Le comité syndical règle par délibération les affaires du PETR. Il exerce toutes les attributions prévues par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur. Il détient les pouvoirs qu'il délègue au bureau et élabore le règlement intérieur.

Les compétences qui lui sont réservées sont :

- Le vote du budget,
- L'approbation du compte administratif,
- La prise en charge d'une mission prévue dans le cadre des articles 6 et 7 des statuts du PETR,
- Les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement,
- L'adhésion du PETR à un établissement public,
- L'inscription au budget d'une dépense obligatoire sur demande de la Chambre régionale des comptes.

3.3. Conférence des maires

Depuis la transformation du syndicat mixte du Pays de Bray en PETR, une conférence des maires est organisée afin de réunir les maires des communes situées dans le périmètre du PETR et de leur présenter les actions du pays.

Une première réunion au titre de 2024 a déjà eu lieu le 09 janvier dernier à l'occasion de la première cérémonie des vœux du PETR.

3.4. Conseil de développement

- Conformément à l'article L 5741-1 du CGCT, le COncseil de DEveloppement TErritorial du PETR du Pays de Bray (CODETE) réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.
- Il est consulté, sur les principales orientations du PETR du Pays de Bray, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.
- Le CODETE est un organe visant à promouvoir et à contribuer au développement global, cohérent et harmonieux du territoire.
- Le CODETE est une instance consultative apolitique qui inscrit son action dans un dialogue bienveillant et respectueux des opinions de chacun. Ce n'est donc pas un lieu de contestation mais de débat constructif.
- Le CODETE du PETR du Pays de Bray vise à promouvoir le développement du territoire en liaison avec la structure politique porteuse du PETR du Pays de Bray en assurant plusieurs rôles : Médiateur, Facilitateur, Révélateur, Prospecteur, Contributeur « A la fois synthèse et exégèse de

ses autres rôles, son apport, en tant que contributeur aux orientations et décisions prises par le PETR du Pays de Bray, est la quintessence de son action. »

o Le CODETE ayant pour vocation la plus large représentativité, le nombre de ses membres n'est pas limité. Il doit, en ce sens tendre à, respecter les règles de la parité, accueillir toutes les classes d'âge (dès lors que les membres sont majeurs), être le reflet de tous les secteurs géographiques et en particulier EPCI membres, traduire la diversité socio-économique du PETR du Pays de Bray.

Composition du CODETE :

CdC	Citoyens		Associations	Professionnels	Experts Institutionnels
CCL	H 20-40 40-60 +60	F 20-40 40-60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	A solliciter autant que de besoin
CBE	H 20-40 40-60 +60	F 20-40 40-60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	Ex : CA, CCI, CMA, ADEME...
CC4R	H 20-40 40-60 +60	F 20-40 40-60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	
Nombre de membres	18		12	12	

Le Conseil des Sages : cette nouvelle instance accueille tous les anciens Présidents du CODEV du PETR du Pays de Bray ou du CODETE du PETR du Pays de Bray non-démissionnaires sauf pour raisons médicales. Consultés autant que de besoin par le CODETE et par le PETR du Pays de Bray, les sages sont à la fois la mémoire de la collectivité et les garants d'une forme de stabilité. Ils peuvent être saisis sur tous les sujets pour lesquels leur expérience leur permet de prendre le recul nécessaire afin d'apporter un éclairage dépassionné.

Chaque Président sortant devient, dans les limites indiquées plus haut, membre de droit de ce conseil.

4. SERVICE STRUCTURATION ET ANALYSE TERRITORIALE

4.1. Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

Le SCOT sera soumis pour approbation au vote de l'assemblée délibérante dans le courant de l'année 2024.

4.2. Application du Droit des Sols (ADS)

Suite aux réflexions menées par le groupe de travail relatif à la tarification de la prestation de service ADS, il est proposé d'introduire de nouveaux paramètres qui consistent en l'application :

- d'un coefficient de solidarité proposant que les communes les plus « consommatrices » se voient appliquer un tarif à l'acte supérieur,
- d'une participation des communautés de communes donnant accès à chacune des communes membres des EPCI à une hotline afin de répondre à leurs interrogations relatives aux autorisations d'urbanisme.

Le nombre d'appels de fonds ainsi la clé de répartition entre part fixe et part variable sont également revus. La part variable sera désormais calculée au regard des dossiers « entrants » au service instructeur.

4.3. Instruction des dossiers de publicité, enseigne et pré-enseigne

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires sont compétents dans l'exercice des pouvoirs de police de la publicité.

En effet, ce transfert de compétence était prévu par l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Les modalités de ce transfert ont été complétées par l'article 250 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024, supprimant le transfert automatique pour les communes de moins de 3 500 habitants au président de l'EPCI lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité.

Deux cas de figure existent :

- Dans les EPCI compétents en PLUi / RLPi, les maires sont compétents depuis le 1^{er} janvier et disposent d'un délai de 6 mois (jusqu'au 30/06/2024) pour s'opposer au transfert à l'EPCI, ensuite le président de l'EPCI a un mois pour renoncer à la compétence si un maire au moins s'est opposé,
- Dans les EPCI non compétents en PLUi / RLPi, les maires sont compétents depuis le 1^{er} janvier quelle que soit la population communale.

Ainsi, au regard de cette évolution réglementaire, il est proposé de mettre en place une nouvelle prestation de service, complémentaire à l'ADS, relative à l'instruction des dossiers portant sur l'installation, la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes.

4.4. Mission d'accompagnement de la Communauté de communes de Londinières dans l'élaboration de son PLUi

Différents échanges avec la Communauté de Communes de Londinières ont fait émerger un besoin d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Londinières.

Le PETR du Pays de Bray dispose de compétences en planification mais aussi en urbanisme notamment grâce à l'élaboration du SCOT mais aussi au travail réalisé par le service instructeur depuis près de 6 ans.

Il est donc proposé de mettre en place une mission d'accompagnement de la Communauté de Communes de Londinières pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

4.5. Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Climatique

Tous les projets structurants nécessitent au préalable la réalisation d'un diagnostic. Ce constat s'applique tout autant à l'échelle du PETR qu'à celle des Communauté de communes ou des communes elles-mêmes.

Or, l'obtention de ces données ou leur simple mise à jour, facturés par chaque bureau d'études, constitue une charge budgétaire pouvant faire l'objet de réelles économies d'échelle.

Par ailleurs, lors des échanges avec des partenaires, financeurs entre autres, nous serions mieux à même de défendre nos intérêts si nous n'étions pas dépendant de données nous étant imposées par des tiers.

La possession de données fiables et actualisées sur notre territoire est donc aujourd'hui indispensable.

C'est la raison pour laquelle le PETR se propose de mettre en place un observatoire local, **plateforme unique de référence** visant à renforcer la connaissance du territoire grâce à la collecte de données.

La création d'un tel outil a pour but de **disposer en permanence de données fiables et à jour**, permettant la **valorisation du territoire** et comprenant trois niveaux de lecture, communal, intercommunal et territorial.

Ces données pourront être utilisées gratuitement par chaque collectivité de notre territoire sur des sujets tels que des documents d'urbanisme, des plans d'actions thématique ou encore le SCOT ou le PCAET. En outre, un premier travail d'analyse et de pré-diagnostic pourra être engagé afin de préparer les futurs plans d'actions.

Le PETR s'inscrit, à ce titre dans son rôle d'outils mutualisée voulu par les communautés de communes et mettant sa ressource à disposition de chacun.

C'est une action de longue haleine, aussi faut-il prioriser les axes de travail. Sur les données d'abord :

- compilation de la donnée produite par les collectivités du territoire
- centralisation de la donnée supra-territoriale (Etat, Région, Département...) et redimensionnement à notre territoire

- obtention de la donnée manquante par des moyens ciblés

Sur les thématiques ensuite en commençant par la transition écologique et climatique :

- les ressources environnementales,
- le foncier et la consommation d'espace
- les risques,
- le climat,
- les énergies
- la mobilité
- d'autres thématiques pourront venir, en son temps, compléter les bases de données

La mise en place de cet outil avec la production des premières données sont envisagés sur une durée de 2 ans. Ce travail sera mené en interne avec l'appui d'un alternant et une collaboration envisageable avec l'EPFN, sans recours à une cotisation spéciale des communautés de communes.

Le plan de financement pour l'année 2024 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de déplacements	500 €	LEADER (80 %)	16 000 €
Frais de personnels	19 500 €	Autofinancement PETR (20 %)	4 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

5. SERVICE ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

5.1. Mobilité

Le PETR en partenariat avec les communautés de communes de Londinières, Bray Eawy et les 4 rivières mènent une réflexion pour impulser le changement des pratiques de mobilité.

Depuis décembre 2023, cinq lignes de covoiturage sont expérimentées. Il s'agira en 2024, de poursuivre les réflexions en matière de covoiturage afin d'apporter une solution de déplacement peu coûteuse et pratique pour les habitants du territoire.

En parallèle, le PETR et les communautés de communes réfléchissent conjointement à développer la pratique du vélo sur le territoire. Dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 initié par l'ADEME, un schéma directeur vélo sera réalisé afin de construire une stratégie commune visant à développer le vélo en prenant en compte : les infrastructures, les services et la communication. Un travail avec les entreprises sera également initié afin d'améliorer la mobilité quotidienne des salariés.

Différentes manifestations seront organisées dans l'année afin de sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière de mobilité auprès des élus, des associations, des entreprises et des scolaires.

Les dépenses à engager en 2024 pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des dispositifs « TENMOD » et « AVELO2 » sont les suivantes :

Actions	Coût total	TENMOD (ADEME)	AVELOZ (ADEME)	LEADER	Auto-financement PETR
Schéma directeur vélo	35 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Communications et formations	2 000,00 €	994,40 €	0,00 €	1 005,60 €	0,00 €
Frais de déplacements	1 000,00 €	497,20 €	0,00 €	502,80 €	0,00 €
Ingénierie	39 752,21 €	19 764,80 €	0,00 €	19 987,41 €	0,00 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	4 948,35 €	1 853,56 €	0,00 €	3 094,79 €	0,00 €
TOTAL	82 700,56 €	23 109,96 €	15 000,00 €	44 590,60 €	0,00 €

Les dépenses à engager en 2024 pour la mise en œuvre d'un programme d'animations en lien avec le Schéma directeur Vélo sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER	Auto-financement PETR
Communications et formations	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Frais de déplacements	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Ingénierie	42 232,81 €	33 786,25 €	8 446,56 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	6 334,92 €	5 067,94 €	1 266,98 €
TOTAL	52 567,73 €	42 054,19 €	10 513,55 €

5.2. Projet Alimentaire Territorial

L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) a permis de dresser un état des lieux des productions agricoles, leurs valorisations et des actions à entreprendre pour favoriser le maintien et le développement des filières alimentaires locales.

Ce plan d'action ambitieux a notamment conduit à la parution et l'actualisation d'un guide des producteurs en vente directe (Bray Gourmand), la valorisation d'une exposition sur l'alimentation durable, l'organisation d'animations en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'organisation des assises de l'alimentation « Alimen'Bray », réunissant les professionnels de l'agriculture, de la restauration collective et des élu(e)s autour des enjeux de filières.

Fort de ces retours d'expériences et des diverses concertations locales, le PETR souhaite pour 2024 :

- Accompagner des porteurs de projets dans la recherche de financements et le montage des dossiers financiers. Sur ce point précis, cet accompagnement ne s'opérera qu'en complément des initiatives et actions déjà menées par les acteurs locaux (exemple : agrilocal) ;
- Animer des réseaux et organiser des événements territoriaux fédérateurs (festivals, conférences, formations) ;

- Sensibiliser les professionnels comme les scolaires et mettre en œuvre des projets de diminution du gaspillage alimentaire ou encore d'augmentations des proportions de repas préparés à base de produits locaux.

Les dépenses à engager en 2024 pour le Projet Alimentaire Territorial sont les suivantes :

Actions	Coût total	État (DRAAF)	LEADER (14-22)	Auto-financement PETR
Animations - Alimentation durable	6 350,00 €	4 445,00 €	0,00 €	1 905,00 €
Formations - Installation circuit court	2 500,00 €	1 750,00 €	0,00 €	750,00 €
Formation - gaspillage alimentaire et approvisionnements	3 000,00 €	2 100,00 €	0,00 €	900,00 €
Frais de déplacements	2 000,00 €	0,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Communication	2 000,00 €	700,00 €	800,00 €	500,00 €
Ingénierie	58 851,42 €	0,00 €	47 081,14 €	11 770,28 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	8 827,71 €	0,00 €	7 062,17 €	1 765,54 €
TOTAL	83 529,13 €	8 995,00 €	56 543,31 €	17 990,83 €

5.3. Communication

Le service communication du PETR fait connaître les missions du PETR et valorise le territoire à travers différents supports et médias. L'année 2024 visera à développer une nouvelle stratégie en matière de communication. Il s'agira plus exactement de travailler sur le marketing territorial, essentiel pour développer l'attractivité du territoire. « Un nouveau regard » apportera une nouvelle lecture du territoire, plus moderne avec des outils de communication adaptés.

Les dépenses à engager en 2023 en matière de communication générale sont les suivantes :

Actions	Coût total	Auto-financement PETR
Catalogues et imprimés	1 000,00 €	1 000,00 €
Réceptions	2 200,00 €	2 200,00 €
Annonces et insertions	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	4 200,00 €	4 200,00 €

6. SERVICE SOUTIEN A L'INITIATIVE TERRITORIALE

6.1. Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

6.1.1. LEADER 2014-2022

Le PETR du Pays de Bray est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) de Seine en Bray, et coordonne la mise en œuvre du programme européen LEADER en partenariat avec la communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV). En 2024, le Programme LEADER 2014-2022 touchera à sa fin et devra être clôturée administrativement et financièrement au 31/12/2024. Cette dernière année sera donc dédiée à la finalisation des dossiers de demandes de paiement pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés sur le territoire.

6.1.2. LEADER 2023-2027

En décembre 2023, le PETR du Pays de Bray et la Région Normandie ont signé la convention fondatrice de la nouvelle Programmation LEADER 2023-2027 sur le territoire De Seine-en-Bray. Cette convention fait suite à notre réponse à l'Appel à Candidature régional lancé en 2022 pour cette programmation 23-27. Nous avons été retenus et disposons donc d'une nouvelle Stratégie Locale de Développement (SLD). L'intitulé de cette nouvelle SLD est :

« Pour la résilience de notre écosystème rural »

Nous disposons d'une enveloppe financière de 1 746 581€ pour accompagner et financer les futurs projets innovants et structurants sur le territoire De Seine-en-Bray pour les 4 prochaines années, soit jusqu'en 2027.

Cette année 2024 constituera donc une année de lancement pour cette nouvelle programmation LEADER. Ainsi, les dépenses proposées pour 2024 sont liées aux frais de salaire, de déplacement et de communication et d'animation, nécessaires en début de programmation. Cette communication se fera à destination des futurs porteurs de projets et des partenaires institutionnels.

Les dépenses à engager en 2024 pour l'animation LEADER sont les suivantes :

Actions	Coût total	Europe (FEADER)	CCIV	Auto-financement PETR
Frais de déplacements	7 000,00 €	2 800,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Matériels et équipements	6 607,52 €	5 286,02 €	0,00 €	1 321,50 €
Prestations (formations, événements, adhésion LEADER France)	3 430,00 €	2 744,00 €	383,30 €	302,70 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	17 389,61 €	13 895,69 €	1 736,96 €	1 736,96 €
Ingénierie	115 797,41 €	92 637,93 €	11 579,74 €	11 579,74 €
TOTAL	150 204,54 €	117 363,63 €	15 800,00 €	17 040,91 €

6.2. Natura 2000

En 2024, la dynamique engagée sur cette thématique se poursuivra par :

- La sensibilisation aux enjeux relatifs à Natura 2000 et plus largement à la préservation de la biodiversité avec :
 - Un porter à connaissance des actualités liées à Natura 2000 en bureau, en comité syndical et en commission environnement du PETR
 - L'organisation d'un comité de pilotage Natura 2000 d'élection et de suivi
 - La mise en œuvre de programme d'animations à destination du grand public et des scolaires
- L'amélioration des connaissances naturalistes par la diffusion de l'actualisation des cartographies des habitats du site Natura 2000 et la réalisation d'inventaires faunistiques sur les parcelles engagées en MAEC au sein du site Natura 2000 (si stagiaire).
- L'accompagnement des porteurs de projets dans le suivi de leurs contrats tant sur le volet administratif que technique (contrats pour les particuliers et les forestiers et mesures agro-environnementales pour les agriculteurs).
- L'aide et le conseil aux porteurs de projet dans la réalisation de leur évaluation d'incidences Natura 2000.

Les dépenses à engager en 2024 pour l'animation Natura sont les suivantes :

Actions	Coût total	Europe (FEADER)	Région Normandie	Auto-financement PETR
Option de coûts simplifiés (15%)				
> Prestations externalisées				
> Matériels de missions	10 346,68 €	8 277,34 €	2 069,34 €	0,00 €
> Frais de déplacements				
> Locaux et fluide				
Ingénierie permanente (chargés de missions)	65 318,60 €	52 254,88 €	13 063,72 €	0,00 €
Ingénierie temporaire (Stagiaire)	3 659,25 €	2 927,40 €	731,85 €	0,00 €
TOTAL	79 324,53 €	63 459,62 €	15 864,91 €	0,00 €

En lien avec les enjeux Natura 2000 élargis à la biodiversité des zones humides, la conception d'un manga à visée pédagogique pourra être lancée. L'objectif du projet sera de cibler prioritairement les collégiens/lycéens, en partenariat avec les initiatives menées par le Département de Seine-Maritime et la Région Normandie en matière de compétences dédiées. Le document sera composé de plusieurs planches mettant en scène différentes espèces de la faune et de la flore des zones humides et en premier lieu « super-triton » en référence au Triton Crêté. Cette diversification des moyens et des formats de communication vise à garantir une sensibilisation du plus grand nombre par des leviers ludiques et récréatifs. Compte-tenu du caractère innovant, le projet sera soumis au Comité de Programmation LEADER pour solliciter un soutien financier.

Les dépenses à engager en 2024 pour le manga sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Prestations graphistes ou écoles/formations	25 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Prestations auteurs ou écoles/formations	25 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Frais d'impression/hébergement numérique	4 000,00 €	3 200,00 €	800,00 €
Ingénierie	18 281,30 €	14 625,04 €	3 656,26 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	2 742,20 €	2 193,76 €	548,44 €
TOTAL	75 023,50 €	60 018,80 €	15 004,70 €

6.3. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent l'indemnisation d'agriculteurs en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement (absence de fertilisation, limitation du chargement, réduction de l'utilisation de phytosanitaires, restauration de mare...).

La campagne MAEC 2023 a permis d'aboutir à :

- La contractualisation de 83 exploitations à l'échelle des Projets Agro-Environnementaux portés par le PETR du Pays de Bray ;
- L'élaboration d'autant de diagnostics agroécologiques complets ;
- La conception de 112 plans de gestion individualisés pour faciliter et accompagner le maintien et/ou le changements de pratiques agricoles, en concertation avec les agriculteurs concernés ;
- **Le fléchage d'une enveloppe de 2,2 millions d'euros en faveur du maintien des agricultures locales durables ;**

Pour 2024, le PETR poursuivra son action autour des MAEC notamment en :

- Diffusant des documents de synthèse (classé) intégrant l'ensemble des documents de suivis proposés aux exploitant(e)s engagé(e)s ;
- Facilitant et fluidifiant l'instruction des dossiers par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer ;
- Organisant un comité de pilotage de bilan et de perspectives ;
- Accompagnant le suivi administratif, technique et financier des engagements et des exploitations (bilans IFT, bilans azoté, rendez-vous individuels de suivi ...).
- Mettant en œuvre des actions de démonstrations et de formations auprès des exploitant(e)s.

Les dépenses à engager en 2024 pour l'animation des MAEC sont les suivantes :

Actions	Coût total	Ministère de l'Agriculture	Auto-financement PETR
Prestations (formations MAEC pour les agriculteurs) et communication	3 596,00 €	1 500,00 €	2 096,00 €
Ingénierie	10 539,60 €	10 539,60 €	0,00 €
Coûts indirects	1 580,94 €	1 580,94 €	0,00 €
TOTAL	15 716,54 €	13 620,54 €	2 096,00 €

6.4. Opération Normandie Haies

Dans le cadre de la sélection du PETR au titre de sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Opération Normandie Haies" lancé par la Région Normandie, le plan opérationnel continuera d'être mise en œuvre pour cette année 2024.

Pour 2024, le PETR poursuivra son action notamment en :

- Facilitant l'élaboration de plans bocagers de ressources en lien avec les projets identifiés par le réseau des acteurs BBE
- Organisant des conférences, des ciné-debats, des formations et des animations sur les thèmes des haies/arbres têtards
- Concevant de manière concertée et partenariale un groupement de commande territoriale de plants d'arbres et de matériels de plantations
- Mettant en œuvre des chantiers pédagogiques citoyens et d'expérimentations en lien avec les acteurs locaux.

Les dépenses à engager en 2024 pour l'animation d'Opération Normandie Haies sont les suivantes :

Actions	Coût total	Région Normandie	Auto-financement PETR
Matériels divers (matériels de plantations et plants pour chantiers pédagogiques)	4 060,00 €	4 060,00 €	0,00 €
Formations, conférences, expositions et animations	3 700,00 €	3 700,00 €	0,00 €
Prestations (appui plans bocagers, TVB et urbanisme)	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Ingénierie	27 694,15 €	27 694,15 €	0,00 €
Frais de déplacements	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL	39 454,15 €	39 454,15 €	0,00 €

7. ACTION SANS SERVICE PORTEUR

7.1. Culture - « Sacré Pays de Bray ! »

Sacré Pays de Bray offre l'opportunité aux Brayons et aux touristes d'ouvrir les portes d'édifices trop souvent fermés. Elle est aussi l'occasion pour les communes et les associations qui les entretiennent de valoriser le travail réalisé pour les préserver. Les églises, chapelles, collégiales, sont une part importante du patrimoine de proximité de notre territoire.

Depuis la création de cette manifestation en 2016, le PETR se charge de la coordination et de la promotion de la manifestation (réalisation des supports de communication, relations presse, mailing, etc.). Les offices de tourisme du territoire font le lien entre le PETR et les communes pour l'organisation des différentes journées.

En 2024, le PETR souhaite poursuivre la valorisation du patrimoine des communes et des métiers de l'artisanat.

Les dépenses à engager en 2024 en matière de valorisation culturelle sont les suivantes :

Actions	Coût total	Auto-financement PETR
Sacré Pays de Bray	1 300 €	1 300 €
Total	1 300 €	1 300 €

L'ensemble des autres actions qui pourraient être menées en matière de valorisation culturelle seront coordonnées par la vice-présidente en charge, sans ingénierie dédiée au sein du PETR, conformément à la délibération prise lors du comité syndical du 29 novembre 2022.

8. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préambule :

Premier élément notoire : la clôture du budget annexe prestation de services qui n'avait plus d'utilité.

La présentation budgétaire ci-après synthétise les propositions d'actions présentées jusqu'ici et les moyens qui y sont dédiés. Après débat sur le rapport d'orientation budgétaire par le Comité Syndical, le budget pourra être préparé sur cette base. Il comprendra le prévisionnel de ces actions, les reports 2023, des écritures d'ordres et les amortissements. Le cas échéant, le Comité Syndical se prononcera autant que de besoin par la voie de Décisions Modificatives.

Le PETR n'est concerné par aucun emprunt pour l'année 2024. Une ligne de trésorerie permet toutefois de faciliter la gestion en attente du versement des subventions. Celle-ci n'a été utilisée en 2023 qu'avec la plus grande parcimonie. Une gestion au quotidien permettra, cette année encore de maintenir les frais financiers au plus bas.

Le PETR ne disposant pas de ressources propres, les budgets ci-dessous présentent en recettes les cotisations des communautés de communes et les subventions attendues dans le cadre des conventionnements.

Avec la mise en place de la journée complémentaire jusqu'au 31 janvier, il n'est pas techniquement possible de proposer un comparatif avec le réalisé 2023 pour le budget principal du PETR. Il en va de même pour le budget annexe ADS pour lequel par contre les amortissements ont pu être pris en compte.

Les tableaux ci-après présentés sont donc une approche synthétique et globale permettant de contrôler les grands équilibres budgétaires dans l'hypothèse où l'ensemble des orientations proposées ferait l'objet d'une validation.

Enfin, et de façon générale, il conviendra d'apprécier l'ensemble de ces chiffres en tenant compte d'une inflation plus importante qu'il n'était possible de l'anticiper.

8.1. Budget Principal

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Proposition budget 2024
011	Charges à caractère général	162 721,00
012	Charges de personnel	524 741,00
65	Autres charges de gestion courante	35 570,00
66	Charges financières	4 000,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	727 032,00
70	Produits du domaine et ventes	22 000,00
74	Dotations, subventions et participations	706 545,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	728 545,00
	<i>Solde</i>	1 513,00

Dépenses :

Chapitre 011 : il est difficile d'apprécier ce montant tant que le CA n'est pas réalisé. Ce chiffre comprend donc l'inflation sur deux années et un accroissement proportionnel à l'activité.

Chapitre 012 : l'augmentation du point d'indice, le GVT, mais aussi l'arrivée de stagiaires et d'un alternant expliquent ce chiffre qui était déjà de 444 648 euros au réalisé 2022

Chapitre 65 : essentiellement les indemnités de fonction

Recettes :

Chapitre 70 : ce montant représente la « refacturation » des services support au budget annexe ADS

Chapitre 74 : participations des Communautés de Communes et subventions dont le montant est supérieur au BP 2023 de plus de 100 000 euros.

Le solde prévisionnel à ce stade est de 1513 euros, comprenant la prise en charge de la prime pouvoir d'achat et la mise en place de l'observatoire de territoire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Proposition budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	3 000
21	Immobilisations corporelles	6 610
	DEPENSES DE L'EXERCICE	9 610
	RECETTES DE L'EXERCICE	0
	Solde	-9610

Il s'agit ici de somme très faible qui correspondent pour le chapitre 20 à communication sur l'approbation du SCOT et pour le chapitre 21 essentiellement à du matériel informatique indispensable.

Ce solde négatif de 9610 euros sera largement compensé par les inévitables amortissements.

8.1. Budget annexe ADS

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Proposition budget 2024
011	Charges à caractère général	34 700,00
012	Charges de personnel	247 800,00
65	Autres charges de gestion courante	8 900,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 59,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	314 159,00
74	Dotations, subventions et participations	290 200,00
013	Atténuations de charges	19 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	314 200,00
	<i>Solde</i>	41,00

Dépenses :

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général est en régression par rapport au bp 2023 en raison de la dématérialisation

Chapitre 012 : l'augmentation du point d'indice, le GVT et les évolutions du services expliquent une augmentation par rapport au BP 2023 (25 000 euros)

Chapitre 65 : essentiellement lié à la dématérialisation et aux droits d'utilisation en ligne de logiciel

Chapitre 42 : amortissements

Recettes :

Chapitre 74 : Participations de Communes et des Communautés de Communes.

Chapitre 013 : il s'agit de la refacturation de deux postes qui ne sont plus intégralement affectés à l'ADS

Le Solde prévisionnel à ce stade est de 41 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Proposition budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	10200,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	10200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	850,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17759,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	18609,00
	Solde	8409

Dépenses :

Chapitre 20 : droits incompressibles de licences des logiciels spécifiques à l'instruction

Recettes :

Chapitre 10 : FCTVA

Chapitre 040 : amortissements

Le Solde prévisionnel à ce stade est de 8409 euros.

8.2. Conclusion

La construction budgétaire proposée ici poursuit le travail d'optimisation de la subvention entamé en 2023. C'est ainsi que le taux de reste à charge sur les salaires atteint environ 20%

Concernant la participation des Communautés de Communes, il est proposé un acte responsable et un message fort, celui de ne pas augmenter la masse globale de leur contribution en cette période difficile, en les maintenant au niveau du BP 2023, soit 253 128 € (une ventilation suivant les critères 2024 devant être effectuée) qui les avait déjà ramenés à un niveau inférieur à celui de 2020 au total.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CC du Canton de Londinières	21 478.65	22 108.69	26 414.41	26 985.85	28 805,35	24 460.79	à recalculer, données 2024
CC Bray Eawy	92 822.05	95 544.84	102 620.11	105 805.61	112 939,48	99 535.24	à recalculer, données 2024
CC des quatre Rivières	128 234.30	131 995.84	138 299.68	141 986.01	151 559,32	129 131.97	à recalculer, données 2024
Total	242 535.00	249 649.36	267 334.20	274 777.47	293 304.15	253 128,00	253 128,00



Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Maison des services

Impasse de la Boutonnière

76270 Neufchâtel-en-Bray

Tel : 02.32.97.56.14

contact@paysdebray.org

www.paysdebray.org